



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°23.03.05

Rapporteur : Natacha SALLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 22 juin 2023

Date d'affichage : 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-huit juin à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Gilles PERLI, premier adjoint,

Etaient Présents :

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Nathalie FORM, Paul FIGVED, Natacha SALLE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Emeric SALLE ayant donné procuration à Gilles PERLI
Muriel FINE ayant donné procuration à Jean-Michel DELBANO
Jean-Paul SALLE ayant donné procuration à Paul FIGVED
Gaspard BOREL ayant donné procuration à Magali BRECHU
Sophie PAUMOND ayant donné procuration à Virginie DEMONSSAND
Jean-Claude VINATIER ayant donné procuration à Isabelle DESMALLEES

Paul FIGVED a été élu secrétaire de séance

Objet : Cession du véhicule DACIA Duster de la Police Municipale à la commune de l'Argentière-la Bessée.

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 14

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le véhicule DACIA DUSTER immatriculé EE 694 NG, acquis par la collectivité le 19 août 2016, dont le kilométrage s'élève à ce jour à 78 000 kms, peut être vendu du fait de l'acquisition, cette année, d'un véhicule pour le remplacer. Il est précisé que le véhicule a été totalement amorti.

Après vérification des prix pratiqués sur le marché, il a été décidé de proposer un prix de cession de 10 000 €.

La Commune de l'Argentière-La-Bessée ayant eu connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé. La cession du véhicule excédant 4 600 €, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à le céder.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2122-22 alinéa 10 ;

Vu la délibération n° 20-03-05 du 03 juillet 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire notamment pour décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ ;

Considérant l'accord trouvé entre les deux communes pour la cession de ce véhicule pour un montant de 10000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres votants :

- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à vendre l'état le véhicule DACIA DUSTER pour un prix de cession de 10 000 euros à la Commune de l'Argentière-la-Bessée.
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

Fait et délibéré en séance le 28 juin 2023

Le 1^{er} adjoint

Gilles PERLI

